

# Procès verbal du Conseil Municipal du 14 avril 2010

**Etaient présents :** Danielle ARCHIMBEAU, Jean-Claude ARCHIMBEAU, Olivier ARCHIMBEAU, Boris BAQUE, Marc BLANQUET, Sylvain BLANQUET, Patricia BRUNEL, Jean-Christophe CABROL, Joël COUDERC, Magali DESPLATS, Michel PAQUERIAUD, Jean-Christophe PEZERAT, Jean-Marie RICARD, Eliane ROSAY, Stéphanie VALAT.

**Absent excusé :**

**Procuration (s) :**

Madame le Maire accueille et remercie M. Christian ALAUZET Trésorier Municipal qui présentera les comptes de gestion de la collectivité. Mme le Maire le remercie de sa présence et précise que M. ALAUZET apporte un concours très précieux dans la gestion financière qu'il suit de manière régulière.

**Secrétaire de séance :** Madame Stéphanie VALAT, élue à l'unanimité.

En préambule, Mme le Maire souhaite expliquer la présence de M. Jean-Christophe PEZERAT au sein de ce conseil. Elle rappelle que des élections municipales complémentaires ont été organisées le 17 janvier 2010 afin de pourvoir au remplacement de M. Louis HIGOUNET, Maire, décédé au mois de novembre 2009. Lors de ce scrutin, M. PEZERAT a été élu 15<sup>ème</sup> membre du conseil municipal. Une protestation électorale a été déposée par les élus de l'opposition auprès du Tribunal Administratif de Montpellier. Le jugement rendu en date du 22/3/2010 a annulé l'élection de M. PEZERAT en qualité de conseiller municipal de Bouzigues.

Mme le Maire donne lecture de l'article L. 250 du code électoral stipulant que « les conseillers dont l'élection est annulée restent en fonction jusqu'à ce qu'il ait été définitivement statué sur la réclamation présentée contre leur élection. » Elle précise qu'en conséquence M. PEZERAT restera en exercice jusqu'au 26 avril prochain.

## **Approbation du Procès Verbal du Conseil Municipal du 9 Mars 2010.**

Mme le Maire demande aux élus s'ils ont des observations à formuler sur le compte rendu du 9 mars 2010.

M. Jean-Christophe CABROL souhaite que soit apportées les modifications suivantes :

Paragraphe I. 3<sup>ème</sup> alinéa : M. Jean-Christophe CABROL dit que « la délibération des dossiers en conseil municipal » est le seul moyen pour l'opposition d'être au courant des dossiers de la commune.

Paragraphe III. 10<sup>ème</sup> alinéa : M. Jean-Christophe CABROL constate que les votes n'ont pas été attribués de manière unanime et s'interroge sur le manque de voix pour Messieurs BAQUÉ et RICARD « alors que tout le monde a constaté leur travail efficace au sein de la commission du port ».

Paragraphe III. 11<sup>ème</sup> alinéa : « M. Jean-Claude ARCHIMBEAU constate que lors de la constitution des commissions, l'opposition a voté pour l'ensemble des élus de la majorité alors que la majorité n'a pas voté pour tous les élus de l'opposition. »

Questions diverses. Intervention de M. Boris BAQUÉ : « M. Jean-Christophe CABROL pense que l'intérêt du village est de conserver la sortie autoroute de Poussan pour des raisons économiques, environnementales et sécuritaires. Mme le Maire partage cet avis ».

Mme le Maire explique que ces remarques ont été entendues mais qu'elles ne sont pas substantielles. Elle demande aux élus de voter pour approuver le procès verbal sans modification.

*Le procès verbal du conseil municipal du 9 mars 2010 est adopté à bulletin secret par 8 voix pour et 7 abstentions.*

Mme le Maire pense qu'il serait judicieux d'envisager à l'avenir l'enregistrement des conseils municipaux.

## **I – Vote des comptes administratifs 2009 MAIRIE – CCAS – PORT.**

Mme le Maire demande qu'un élu prenne la présidence de la séance le temps de la présentation et du vote des comptes administratifs.

M. Michel PAQUERIAUD se présente.

M. Michel PAQUERIAUD est élu à l'unanimité et prend la présidence de la séance. Il donne la parole à Mme le Maire afin de présenter les trois comptes administratifs 2009.

M. le Trésorier intervient pour rappeler ce qu'est l'exécution budgétaire d'une commune.

Les élus doivent voter le budget primitif pour prévoir les dépenses et les recettes prévues sur un exercice budgétaire et réparties en section de fonctionnement et d'investissement. La section de fonctionnement doit dégager des ressources financières qui permettent de financer des équipements prévus en section d'investissement. En cours d'année, des décisions modificatives peuvent être votées par le conseil municipal pour permettre des réajustements. Le 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le compte administratif est édité. Concomitamment, le compte de gestion, qui a une approche plus patrimoniale, est réalisé par le Trésorier.

Mme le Maire reprend la parole avant de rentrer dans le détail des comptes administratifs. Elle rappelle que la commune a réalisé de gros investissements dont les dépenses n'avaient pas été provisionnées sur les budgets précédents. L'augmentation des impôts de ces deux dernières années a aidé en partie, au financement de ces investissements.

En 2009, aucun emprunt n'a été contracté. Les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées et une pause a été effectuée au niveau des investissements. Ce qui permet à la commune de dégager un excédent de fonctionnement qui pourra être affecté à la section d'investissement 2010. L'année 2009 a été une année de transition.

- **Compte administratif 2009 de la Mairie : (annexe 1)**

Mme le Maire détaille le montant des dépenses et des recettes réalisées en 2009 par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement. Elle ajoute que la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement fait apparaître un

excédent de fonctionnement d'un montant de 222 315,08 € qui pourra être affecté en section d'investissement.

Mme le Maire précise que l'excédent de fonctionnement du musée de 24 371,50 € et celui en section d'investissement de 32 413,31 € ont été repris dans le compte administratif.

M. Jean-Christophe CABROL dit que le délai entre la réception des documents et le conseil municipal ne permet pas d'étudier les dossiers.

Mme le Maire répond que ce délai imparti de 3 jours francs est le délai légal ; de plus, la confection des documents budgétaires est complexe et n'a pas permis d'éditer les pièces plus tôt. L'ensemble des documents a été distribué le samedi 10 avril après midi.

M. Jean-Christophe CABROL dit qu'il n'y a plus de commission finances et que les élus d'opposition n'ont pas de solution pour participer au débat budgétaire.

Mme le Maire répond que la commission finances a toujours été constituée que par le Maire et les Maires Adjoints. Elle rajoute que lors de l'élection du Maire et des Adjoints, un poste a été proposé par deux fois à l'opposition qui l'a systématiquement refusé. Il fallait conserver ce poste ; ainsi l'opposition aurait été plus au fait des finances.

M. Boris BAQUÉ rajoute qu'il serait bien d'organiser un pré-conseil (étude des budgets communaux) pour travailler dans le détail, ce qui éviterait une perte de temps lors des conseils municipaux.

Mme le Maire répond qu'elle a le temps de répondre à toutes les questions.

Des précisions sont demandées par les élus d'opposition. Madame le Maire apporte les précisions demandées.

Les membres du conseil décident à l'unanimité d'assister à la présentation des trois comptes administratifs et de procéder aux votes à la fin de l'exposé de Mme le Maire.

- Compte administratif 2009 du Port : (annexe 2)

Mme le Maire détaille le montant des dépenses et des recettes réalisées en 2009 par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement. Elle précise que des dotations aux amortissements ont été votées et instaurées par décision modificative en décembre dernier.

Le compte administratif est excédentaire et permettra d'affecter des excédents plus importants au budget primitif 2010.

Il n'y a pas de question.

- Compte administratif 2009 du CCAS : (annexe 3)

Mme le Maire détaille le montant des dépenses et des recettes réalisées en 2009 par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement.

Mme le Maire quitte la salle afin qu'il soit procédé aux votes des comptes administratifs.

M. le Président demande au conseil de voter.

*Le Conseil Municipal, à bulletin secret, adopte le compte administratif Mairie 2009 par 7 voix pour et 7 abstentions.*

*Le Conseil Municipal, à bulletin secret, adopte le compte administratif Port 2009 par 7 voix pour et 7 abstentions.*

*Le Conseil Municipal, à bulletin secret, adopte le compte administratif CCAS 2009 par 7 voix pour et 7 abstentions.*

A l'issue de tous les votes, Mme le Maire réintègre la salle du Conseil Municipal et reprend la présidence.

## **II – Approbation des comptes de gestion 2009 MAIRIE – CCAS – PORT.** **(annexes 4, 5 et 6)**

M. Christian ALAUZET, Trésorier Municipal, rappelle que le compte de gestion doit être le reflet du compte administratif de la commune. C'est une comptabilité indépendante de celle de la mairie.

Il donne lecture des trois comptes de gestion dont un exemplaire a été remis aux Conseillers Municipaux avec les autres documents comptables.

Il précise que l'excédent de fonctionnement de la mairie (262 293,39 €) est majoré de l'excédent de fonctionnement du musée (24 371,50 €) L'excédent d'investissement du musée (32 413,31 €) sera également intégré en recette de la section d'investissement.

Le compte de gestion du CCAS présente un excédent important en investissement qui correspond à la construction de la crèche. Il explique que la dépense inscrite au budget primitif d'alors n'a pas tenu compte des subventions obtenues supérieures à celles espérées.

Le compte de gestion du port présente des dotations aux amortissements instaurées par délibération du conseil municipal du 15 décembre 2009.

M. Alauzet rajoute qu'il conviendra d'assujettir le budget du port à la TVA.

Mme le Maire répond que, comme cela a été convenu, la question sera étudiée et l'application de la TVA aux tarifs portuaires sera débattue en commission du port et décidée ensuite en conseil portuaire.

*Le Conseil Municipal prend acte de la gestion du Receveur Municipal afférente à l'année 2009 pour la Mairie, le CCAS, et le Port.*

## **III – Affectation des résultats 2009 aux budgets 2010.**

Mme le Maire propose les affectations suivantes après adoption des comptes administratifs 2009.

- *Résultat 2009 Commune* : + 286 664,89€

L'excédent de fonctionnement est reporté au Budget Primitif 2010 pour un montant de 240 000,00 € à l'article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) et pour un montant de 46 664,89 € au 002 (résultat de fonctionnement reporté).

- *Résultat 2009 CCAS* : + 20 553,66€

L'excédent de fonctionnement est reporté au Budget Primitif 2010 pour 20 553,66 € au 002 (résultat de fonctionnement reporté).

- *Résultat 2009 Port* : + 86 287,30€

L'excédent de fonctionnement est reporté au Budget Primitif 2010 pour 86 287,30€ au 002 (résultat de fonctionnement reporté).

*Le Conseil Municipal, à bulletin secret, adopte par 8 voix pour et 7 abstentions, l'affectation des résultats 2009 aux budgets 2010.*

#### **IV – Vote des taux d'impositions locales.**

Mme le Maire expose que compte tenu de la bonne gestion des finances, de la maîtrise des dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement et d'un meilleur équilibre dans les budgets, il est possible de revenir à une augmentation modérée et plus traditionnelle des taux d'impositions locales. Elle propose que cette augmentation s'élève à 3% par rapport aux taux 2009.

Elle annonce les taux 2010 majorés de cette augmentation, qui permettront l'équilibre du budget 2010:

- taxe d'habitation : 21,20 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,12 %
- taxe foncières sur les propriétés non bâties : 116,62 %

M. Jean-Christophe CABROL demande s'il est possible pour 2011, que les documents comportant les taux d'impositions locales et les subventions versées aux associations soient joints aux notes de synthèse accompagnant la convocation du conseil municipal.

Mme le Maire en prend acte et précise tout de même que l'ensemble des documents étaient consultables en mairie dès le lundi matin comme cela était mentionné dans la convocation du conseil municipal.

Mme Patricia BRUNEL demande comment ce taux a été décidé : quels sont les investissements, les crédits sont-ils suffisants ? ...

Mme le Maire lui répond que toutes les explications sont contenues dans le budget primitif 2010 et qu'elle les expliquera successivement : prévisions des dépenses et des recettes, des investissements, l'état des restes à réaliser...

*Le Conseil Municipal, à bulletin secret, adopte par 8 voix pour et 7 abstentions, les taux d'impositions locales 2010.*

#### **V – Vote des budgets 2010 MAIRIE – CCAS – PORT.**

Mme le Maire précise qu'elle va présenter successivement les budgets primitifs Mairie, CCAS et Port ; elle détaillera les dépenses et recettes par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement et précise qu'il convient de voter chaque budget par chapitre.

- Budget primitif 2010 Mairie. (annexes 7 et 8)

Mme le Maire expose que comme pour 2009, les dépenses de fonctionnement seront maîtrisées. Il n'y aura pas de changement en ce qui concerne l'emploi du personnel titulaire. Deux emplois saisonniers seront recrutés pour juillet et août ; un emploi aidé (CAE) sera recruté pour assurer le fonctionnement du point rencontres des jeunes. Par contre, un agent de surveillance de la voie publique (ASVP) sera recruté pour assurer la saison estivale en renfort du policier municipal. Par ailleurs, une dépense à hauteur de 18 000 € a été budgétée pour réaménager les plages avec apport de sable.

Elle énumère ensuite les projets d'investissement les plus importants inscrits dans ce budget :

- Jardin d'enfant : 30 000 €,
- Voirie : Rue de Verdun, Grand Rue, Impasse Bellevue, trottoir rue du 8/5/1945,
- Electrification rurale : divers chantiers,
- Création de la voie transversale Est-Ouest dont la réalisation est prévue sur deux exercices.

Elle précise que toutes ces opérations seront réalisées grâce à l'excédent de fonctionnement 2009 qui est intégré en section d'investissement 2010 et qu'aucun emprunt n'est nécessaire pour équilibrer le budget.

M. Jean-Claude ARCHIMBEAU demande des précisions sur des augmentations concernant les chapitres 011, 012 et à l'article 1641. Mme le Maire donne les explications :

- Au 011, les dépenses sont majorées par rapport à 2009 par :
  - l'apport de sable sur les plages,
  - la rénovation de la salle de la Maison des Gens de l'Etang,
  - la réfection de la voirie,
  - les animations de la commune intégrées dans le budget municipal suite à la dissolution du Comité des Fêtes.

- Au 012, quatre personnes en contrats aidés seront embauchées sur l'année complète en 2010 ; donc plus que prévu sur le budget primitif 2009. En effet, les contrats aidés ont démarré en juin 2009. Mais les atténuations de charges votées par le CNASEA sont versées au chapitre 6419 en section de fonctionnement (en recettes).

- A l'article 1641, l'écart entre le capital de la dette 2009 (108 132 €) et celui de 2010 (328 105€) est dû à une échéance constituée par le remboursement du capital d'un prêt contracté en attente du paiement du FCTVA d'un montant de 313 000 €.

Mme le Maire donne lecture nominativement des subventions et participations attribuées aux associations.

Elle explique l'importance de la subvention versée au Yacht Club de Bouzigues ; constituée par le rappel de la subvention non versée en 2008, du versement d'une subvention attribuée par M. Christophe MORGO (4 000 €) et de la part mairie (1 000€) afin de financer le projet éducatif « voile » mis en place en partenariat avec l'école.

Elle précise qu'une subvention de 120 € sera versée au Docker Club Sétois au sein duquel deux adolescentes Bouzigaudes se sont fait remarquer par leurs performances sportives.

*Le Conseil Municipal, à bulletin secret, adopte le budget primitif Mairie 2010 par 8 voix pour et 7 abstentions.*

- Budget primitif 2010 CCAS. (annexe 9)

Mme le Maire présente le budget primitif 2010 du CCAS ; elle détaille les dépenses et recettes par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement et précise qu'il convient de voter chaque budget par chapitre.

Il n'y a pas de question.

*Le Conseil Municipal, à bulletin secret, adopte le budget primitif CCAS 2010 par 8 voix pour et 7 abstentions.*

- Budget primitif 2010 du Port. (annexe 10)

Les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement sont soumises au vote par chapitre.

Mme le Maire énumère les projets d'investissement ou fonctionnement les plus importants inscrits dans ce budget :

- Sanitaires du port,
- Travaux d'électrification,
- Borne incendie,
- Réfection de la digue Sud du port de pêche dont la réalisation sera effectuée sur deux exercices.

*Le Conseil Municipal, à bulletin secret, adopte le budget primitif Port 2010 par 8 voix pour et 7 voix abstentions.*

## **VI – Convention de partenariat avec le CPIE.**

Melle Stéphanie VALAT rappelle que le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Bassin de Thau accompagne la commune dans la réalisation de son agenda 21. L'association anime les différents ateliers et apporte une aide méthodologique précieuse. Il convient de renouveler ce partenariat et de signer une nouvelle convention entre la Commune et le CPIE du Bassin de Thau pour l'année 2010.

Elle précise que la CCNBT a renouvelé pour 2010 le versement d'une subvention de 10 000 € pour la poursuite de l'agenda 21 local.

*Le Conseil Municipal, au scrutin public, adopte à l'unanimité la convention de partenariat avec le CPIE pour 2010.*

## **VII – Convention d'engagement avec l'Association « Voile de Neptune ».**

Mme le Maire expose qu'il serait intéressant de faire intervenir l'Association « Voile de Neptune » dans l'élaboration de l'agenda 21 local. Cette association, subventionnée par l'Etat et de nombreuses collectivités territoriales, intervient pour sensibiliser les différents publics à la prise en compte du milieu et à la protection de l'environnement. Elle édite plusieurs brochures dans le cadre de la campagne « écho gestes » destinées aux usagers de la mer.

Elle propose de signer une convention d'engagement qui permettrait des prestations à la carte : animation gratuite, interventions ou conférences payantes.  
Par ailleurs, l'association pourra être invitée à certaines manifestations locales telles que la foire aux huîtres.

*Le Conseil Municipal, au scrutin public, adopte à l'unanimité la convention d'engagement avec l'association « Voile de Neptune ».*

## **VIII – Labellisation du port de Bouzigues à la norme AFNOR.**

M. Michel PAQUERIAUD, Maire Adjoint chargé du port, expose que suite à l'opération de requalification environnementale du port réalisée en 2007 par le Conseil Général en partenariat avec la Commune, le Conseil Régional, l'Agence de l'Eau et l'Europe, la Mairie de Bouzigues s'est fortement impliquée dans le suivi et la gestion environnementale du port.

Afin de pérenniser les installations en se basant sur des critères de référence nationaux, mais aussi, de mieux faire connaître l'implication de la Commune et du Département, en terme d'environnement, à l'ensemble des usagers, il convient d'inscrire le port dans une démarche de labellisation AFNOR, dont le coût s'élève à 3 850,00€ HT pour 3 ans.

L'inscription dans cette démarche volontaire sera une première à l'échelle régionale et constituera une étape supplémentaire pour l'amélioration de la qualité du milieu lagunaire, particulièrement important pour les filières traditionnelles.

Mme le Maire invite les élus à voter.

*Le Conseil Municipal, au scrutin public, adopte à l'unanimité la démarche de labellisation du port de Bouzigues à la norme AFNOR.*

## **Questions diverses.**

- Travaux à la plage de la Trémie :

Quatre rails ont été arrachés au bout de la troisième jetée à l'Ouest de la plage de la Trémie. Ces rails étaient en très mauvais état ; ils se situaient sous le niveau de l'eau et présentaient un danger pour les nageurs

- Réponses aux trois propositions présentées lors du précédent conseil municipal par Mme Patricia BRUNEL au nom des élus de l'opposition :

*1<sup>ère</sup> proposition* : « Demande que le règlement intérieur du Conseil Municipal modifie le délai de convocation du conseil municipal de 3 jours francs en le passant à 6 jours francs. »

Mme le Maire rappelle l'article L. 2121-11 du CGCT qui impose : « Dans les communes de moins de 3 500 habitants, la convocation est adressée trois jours francs au moins avant celui de la réunion ». De plus, elle précise que les communes de moins

de 3 500 habitants ne sont pas soumises à l'établissement d'un règlement intérieur. Il n'est donc pas possible d'imposer un fonctionnement qui va à l'encontre de la loi.

Elle précise qu'il n'y a pas une volonté expresse de distribuer les documents préparatoires juste dans les délais légaux, mais qu'il s'agit plutôt d'un manque de temps pour finaliser les notes de synthèses et autres documents à présenter.

*2<sup>ème</sup> proposition* : « Demande le droit d'accès à la mairie, à savoir disposer d'une clé pour accéder n'importe quand à une salle de réunions. »

Mme le Maire répond que seuls le Maire et les Adjointes ont une clé de la mairie. Elle rappelle que les élus de l'opposition, comme ceux de la majorité, ont accès au 2<sup>ème</sup> étage à une salle de réunion pendant les horaires d'ouverture de la mairie au public. Par ailleurs, les élus de l'opposition ont accès à la salle des mariages hors horaires d'ouverture au public et conservent la clé jusqu'au lendemain matin ou lundi matin s'il s'agit d'un vendredi.

*3<sup>ème</sup> proposition* : « Demande d'obtenir un droit de réponse à une tribune dans le journal officiel « le petit écho ». »

Mme le Maire répond qu'une ½ page sera réservée aux élus de l'opposition. Les articles devront être remis en mairie le 21 de chaque mois pour une parution le mois suivant.

- M. Jean-Claude ARCHIMBEAU regrette la présence de chevaux sur la plage de la Trémie. M. Sylvain BLANQUET répond qu'un courrier a été adressé aux ranchs environnants et aux propriétaires de chevaux résidents sur la commune afin de faire cesser cette pratique.

Avant de lever la séance, Mme le Maire remercie Marielle TAFANEL pour le travail effectué et la disponibilité dont elle a fait preuve pour la clôture des comptes et l'élaboration des budgets.

La séance est levée à 22h30.